



CCN51 :

Tous mobilisés... !

Le 28 août dernier, la séance de négociations

paritaires s'est soldée par un nouvel échec, la FEHAP ayant mis brutalement fin aux négociations.

Fait rare, toutes les organisations syndicales ont refusé de signer les ultimes propositions patronales, jugées inacceptables.

La FEHAP a alors pris une décision unilatérale, en annonçant qu'elle allait recourir à une recommandation patronale.

Une recommandation patronale, c'est quoi ?

C'est une décision unilatérale d'un employeur ou d'un groupement d'employeurs, qui met un terme aux négociations et s'impose à ses adhérents. L'employeur (s) est le seul à décider ce qui va remplacer la convention dénoncée. La FEHAP justifie ce passage en force pour « éviter tout vide conventionnel » !

Cette recommandation unilatérale, qui s'appliquera le 2 décembre 2012, revêt de nombreux effets pervers :

- ⇒ Elle échappe à la négociation avec les organisations syndicales. C'est au bon vouloir des patrons, qui décident ce qu'ils veulent quand ils veulent.
- ⇒ La FEHAP peut la remettre en cause à n'importe quel moment !
- ⇒ Une décision unilatérale ne pouvant pas remplacer un accord de substitution, les salariés présents au **1^{er} décembre 2011** et eux seuls, pourront faire valoir le maintien de leurs avantages acquis (voir tableau explicatif).

C'est le droit conventionnel, qui vole en éclat et disparait... C'est la mort du paritarisme... C'est la remise en cause du caractère national de la CCN51 qui garantit les mêmes droits aux salariés sur l'ensemble du territoire, particulièrement sur les rémunérations et l'organisation du travail... !

C'est une rupture dans l'égalité de traitement des salariés entre eux, mais aussi entre établissements, qui selon leur situation économique, pourront ou non, négocier des accords plus intéressants... !

Il est inadmissible, que les salariés soient conduits à suppléer les insuffisances budgétaires de leurs établissements, par des coupes sombres dans leur convention collective.... Le MEDEF en rêvait, la FEHAP l'a fait !

Que contient cette recommandation ?

Elle regroupe, en un seul texte:

- ⇒ Les dispositions de la CCN51, que la FEHAP ne souhaitait pas mettre à la révision. Elles sont reprises à l'identique dans la recommandation.
- ⇒ les 15 points mis à mal par les employeurs (voir tableau explicatif, dans les trois pages suivantes)

Plus que jamais il faut agir ... !

La fédération Sud Santé Sociaux a interpellé les ministres du Travail et de la Santé sur ce passage en force de la FEHAP, pour leur demander d'intervenir. Les équipes Sud vont interroger, également, les députés de la majorité présidentielle en leur indiquant que les salariés du secteur attendaient « un autre changement » et qu'ils ne comprendraient pas que le nouveau pouvoir en place emboîte le pas du gouvernement Sarkozy...

Une mobilisation unitaire de TOUS les salariés est indispensable !

L'urgence est là, puisque la survie de la CCN51 en dépend. La fédération Sud santé sociaux appelle tous les salariés:

⇒ à participer aux assemblées générales organisées dans les établissements, les villes et les départements, pour informer massivement sur la situation dans la CCN51, dans la perspective de mobilisations unitaires.

⇒ à se joindre aux actions unitaires, pour exiger le maintien de la CCN51 et l'intervention des pouvoirs publics auprès de la FEHAP, notamment le :

Lundi 15 octobre 2012

La fédération sud santé sociaux appelle également, les salariés à participer, dans le cadre de la campagne contre la casse et la marchandisation de la santé et de l'action sociale, à la manifestation, organisée par le collectif national « Notre santé en danger » et le « réseau européen de défense de la santé et de la protection sociale », le :

Samedi 6 octobre à Paris

